Mairie
Le Mas
07360 St Fortunat sur Eyrieux
Tél. : 04 75 65 23 96
Courriel : mairie-st-fortunat-seyrieux@wanadoo.fr

015/2020 – registre 5
Arrêté municipal
Arrête municipal réglementant la circulation et le stationnement à l'occasion de travaux au lieu-dit Le Mas sur la VC n° 3

Le Maire de la Commune de Saint Fortunat Sur Eyrieux;

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 et 83.8 du 7 janvier 1983 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents ;

Vu la requête en date du 3 avril 2020 par l'entreprise MTS – représentée par Monsieur Benjamin MERLAND, sollicitant une autorisation de voirie, pour effectuer des travaux de réfection de la canalisation d'eau de l'ASA des Mas sur la chaussée,

Considérant l'objet de la demande,

ARRÊTE

Article 1 :
L'entreprise MTS est autorisée à effectuer des travaux de réfection de la canalisation d'eau de l'ASA des Mas sur la chaussée, au lieu-dit Le Mas, sur la voie communale n° 3, vendredi 3 avril 2020 de 14h à 20h.

Le stationnement sera interdit dans la zone du chantier, et la circulation des véhicules se fera par alternat manuel ou feux tricolores.
Limitation de vitesse à **30** km/h aux abords du chantier.

Article 2 :
La signalisation réglementaire en amont et en aval du chantier, sera mise en place par les soins et à la charge de l'entreprise MTS.

Article 3 :
Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa signature et lorsque la signalisation réglementaire sera mise en place.

ARTICLE.4
Ampliation du présent arrêté au demandeur et au service de gendarmerie des Ollières-sur-Eyrieux.

Fait à Saint Fortunat Sur Eyrieux, le 3 avril 2020

Le Maire,
Christian FEROUSSIER

MAIRIE DE ST-FORTUNAT S/EYRIEUX 07380 (ARDÈCHE)